

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 22 juin 2015

Date de convocation : le 15 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juin à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY, Katia COURTOIS

Pouvoirs :

Jacques DUFOURNIER donne pouvoir à Danielle COROLEUR ; Micheline LINGER donne pouvoir à Nicole BOURGOIN ; Francis CROCHET donne pouvoir à Katia COURTOIS ; Eric MAINARDI donne pouvoir à Christophe DESCHAMPS

Romuald GENTY a été nommé Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mai 2015
2. **CCVA** :
 - travaux de voirie programme 2015 : approbation de la convention de groupement de commande entre la CCVA et les communes de Cléry-Saint-André, Dry et Mézières-les-Cléry
 - choix de l'entreprise pour l'entretien des équipements sportifs et récréatifs
3. **Année scolaire 2015/2016 : modification de documents** :
 - règlement intérieur périscolaire
 - PEDT
4. Vote du Compte de Gestion 2015 de la Caisse des Écoles
5. Personnel : coût horaire du travail en régie de l'Agent Municipal affecté au Service Technique
6. **Questions diverses** :
 - Cimetière
 - réflexion sur la modification de zonage pour le futur lotissement
 - ramassage des encombrants
 - mise à disposition d'un document du SMIRTOM pour consultation
 - * « état des lieux pour renouveler les marchés de collecte »

Madame le Maire apporte une correction à l'ordre du jour au point n° 4 « Vote du Compte de Gestion 2015 de la Caisse des Ecoles » : il faut lire « 2014 » et non pas « 2015 ».

* **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2015** :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2015/29	Communauté de Communes du Val d'Ardoux (CCVA) Travaux de voirie programme 2015 : approbation de la convention constitutive du groupement de commande entre la CCVA et les communes de Cléry-Saint-André, Dry et Mézières-lez-Cléry
------------------------------------	---

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la CCVA propose aux communes sur lesquelles elle intervient, dans le cadre de son programme 2015 de voirie, de s'associer à elle pour la réalisation de travaux sur les voiries suivantes de la commune (travaux prévus en Août 2015) :

- Chemin du Colombier
- Rue du Bas des Vallées (depuis le Trembleau jusqu'à la D 15)
- Rue de la Grange
- Rue du Trembleau
- Route de Cléry-Saint-André (depuis le CD 215 jusqu'aux Elus)
- Rue du Buisson (des 4 rues au CD 215)
- Rue du Bréau (de l'intersection avec la Rue du Fourneau jusqu'au CD 15)
- Rue de l'Aubier

Dans un intérêt de simplification des procédures, la CCVA propose de passer un marché groupé, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, et d'en être le coordonnateur.

A ce titre, elle serait en charge des opérations de consultation et de sélection du ou des candidats, de l'organisation de la Commission d'Appel d'Offres le cas échéant, de la signature, de la notification, ainsi que de l'exécution du marché pour le compte du groupement.

La commune s'engagerait quant à elle à payer directement les factures au(x) titulaire(s) du marché à hauteur du montant réel des travaux la concernant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au groupement de commande entre la CCVA et les communes de Cléry-Saint-André, Dry et Mézières-lez-Cléry pour la réalisation des travaux de voirie du programme 2015 ;

- de désigner la CCVA comme coordonnateur du groupement ;

- d'autoriser le coordonnateur du groupement de commande à attribuer ce marché de travaux après avis du groupe de travail spécialement créé pour ce marché ;

- de prendre acte que le groupe de travail est composé des 5 personnes suivantes :

* présidence : le représentant du groupement de commande : Monsieur Hauchecorne

* un élu de chaque membre du groupement de commande, membre de la Commission Voirie de la CCVA et désigné par le Conseil communautaire, soit :

- pour la CCVA : Monsieur Billiot
- pour Cléry Saint André : Monsieur Zonca
- pour Dry : Monsieur François
- pour Mézières-lez-Cléry : Monsieur Dufournier.

- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour le programme 2015 de travaux de voirie.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'adopter toutes ces propositions.

Délibération n° 2015/30	CCVA Choix de l'entreprise pour l'entretien des équipements sportifs et récréatifs
------------------------------------	---

Par délibération n°2015/26 en date du 21 mai 2015, les membres du Conseil Municipal ont validé le principe de partenariat de consultation groupée des entreprises avec la CCVA pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs.

L'entreprise SOLEUS, située à Vaulx-en-Velin, a remporté le marché "prestation unique" pour le contrôle pour un montant de 66.90 € TTC. Il reste toutefois l'option du sol souple à définir (66,72 €). Le contrat serait renouvelable tous les ans par tacite reconduction (durée maxi : 3 ans), pour un contrôle annuel des équipements.

Madame le Maire rappelle donc qu'il est nécessaire de valider le résultat de la consultation groupée, et l'autoriser à signer l'offre chiffrée pour la commune.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, ces propositions de vote.

Délibération n° 2015/31	Approbation du nouveau règlement intérieur périscolaire
------------------------------------	--

Madame le Maire laisse la parole à Martine Baudoin, Adjointe déléguée à la Vie scolaire.

Martine Baudoin expose le travail effectué par les membres de la Commission Vie Scolaire sur le règlement périscolaire en cours, l'objectif étant d'y inclure les nouveaux horaires et les nouveaux tarifs périscolaires.

Ce changement d'horaire doit être validé par l'Inspection Académique dans les prochains jours. Martine Baudoin souhaite donc obtenir une validation de principe par le Conseil Municipal du nouveau règlement, en attendant la décision définitive (l'Inspection Académique ayant proposé ce compromis entre les propositions de l'école et de la Mairie).

Cette proposition du nouveau règlement a été validée par l'AML (Association des Maires du Loiret).

Madame Baudoin donne donc lecture des choix de la Commission (règlement joint en annexe).

Elle expose que ce document sera donné aux parents d'élèves à l'occasion de la rencontre prévue avec eux le Mardi 30 juin à 19 h 30 à la Salle communale, ainsi que les fiches d'inscription et de réservation (repas, garderie, NAP...), le tout avant le 7 juillet, ceci afin de récupérer un maximum d'inscriptions avant les départs en vacances.

Après analyse du règlement et quelques corrections apportées, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le nouveau règlement périscolaire et les tarifs applicables pour l'année scolaire 2015/2016.

Délibérations n° 2015/32	Approbation de principe d'un avenant au PEDT (Projet Educatif du Territoire)
-------------------------------------	---

Martine Baudoin, Adjointe déléguée à la Vie Scolaire, présente la nécessité de voter un avenant au PEDT approuvé l'année dernière pour 3 ans, suite au changement d'horaires scolaires pour l'année 2015/2016.

Modification des horaires comme suit : la pause méridienne est allongée de 25 minutes, soit à 1 h 55 au lieu de 1 h 30, ce qui décale l'heure de fin de classe de tous les jours de la semaine, et des NAP.

Ce changement d'horaire doit être validé par l'Inspection Académique dans les prochains jours. Martine Baudoin souhaite donc obtenir une validation de principe par le Conseil Municipal, l'avenant au PEDT devant être transmis à l'Inspection Académique avant le 30 juin 2015.

Les membres du Conseil Municipal donnent, à l'unanimité, une approbation de principe pour cet avenant au PEDT.

Délibération n° 2015/33	Approbation du Compte de Gestion 2014 de la Caisse des Ecoles
------------------------------------	--

Par délibération n°2013/35 du 7 novembre 2013, les membres du Conseil Municipal ont dissout la Caisse des Ecoles, qui ne connaissait plus aucune activité depuis 3 ans (mission dévolue à la Commune).

Elle laissait donc en comptes un solde positif de 4464.77 €, reporté sur le Budget Primitif de l'année 2014.

Les services de la Trésorerie n'ont pas enregistré ce transfert pour l'année 2014, et demandent aujourd'hui aux membres du Conseil Municipal de voter le Compte de Gestion de l'année 2014 de la Caisse des Ecoles, qui se porte à 0.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2014.

Délibération n° 2015/34	Fixation du taux horaire pour les travaux en régie communale ou mise à disposition des agents communaux
------------------------------------	--

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour estimer à sa juste valeur le temps passé par l'agent, notamment pour les actions (entretien courant des routes, enrobé...) auprès de la CCVA, le coût horaire en régie pour l'année 2014 a été de 18.33 €.

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que ce coût comprend :

- le salaire avec les charges patronales
- les vêtements de travail
- la formation
- la Médecine du Travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux horaire pour les travaux en régie de l'agent titulaire affecté au Service Technique à 18,33 € de l'heure.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière :

Martine Baudoin fait part de sa participation à une formation relative au Cimetière, proposée par l'AML.

Suite à cette formation, elle a pris la décision d'enlever le règlement du Cimetière du site Internet, plusieurs points étant à revoir.

Elle a également demandé la fermeture des portes du Cimetière, cela facilitant la connaissance en Mairie des allers et venues des opérateurs funéraires sur le site (chacun devant venir demander en Mairie les clés pour rentrer).

Le futur travail de la Commission va donc porter sur la fixation des horaires d'ouverture et de fermeture du Cimetière, ainsi que les modalités à mettre en oeuvre (congrés de l'Agent Technique, fermeture le soir, les week-ends et jours fériés...).

Madame le Maire précise que cette idée avait déjà été énoncée pendant le précédent mandat, qu'une personne était d'accord pour le faire, mais que l'idée avait ensuite été abandonnée ; reste à déterminer quel avantage financier pourrait être octroyé à cette personne qui est toujours volontaire.

L'axe de réflexion pour les horaires pourrait porter sur les passages aux heures d'été et d'hiver (à confirmer).

Réflexion sur la modification de zonage assainissement pour le futur lotissement :

Madame le Maire prend la parole : le Président du C3M a demandé une rencontre avec les élus de la Commune, dans le cadre de la construction du futur lotissement situé derrière l'école.

En effet, les élus du C3M préfèrent une station collective plutôt que des assainissements individuels ; ils ont rencontré le cabinet Nexity, chargé du projet, et sont tombés d'accord pour que l'installation et la moitié des réseaux soient pris en charge par le C3M, et l'autre moitié des réseaux par le cabinet Nexity.

Ils ont toutefois demandé à la Commune une participation financière, que les élus ont refusée.

Les élus du syndicat de gestion des eaux demandent donc aujourd'hui la création d'un 24^{ème} lot dans le projet de construction du lotissement derrière l'école et la modification du zonage d'assainissement en zonage collectif.

Madame le Maire s'est informée auprès des services du SPANC : une station collective est la plus appropriée pour ce projet.

Concernant la modification du zonage, il n'y a aucun impact juridique (article L1331-1 du Code de Santé Publique) et donc, aucune obligation de le faire.

Les membres du Conseil Municipal sont tous d'accord pour la création de ce 24^{ème} lot, tout en précisant que ce lotissement étant privé, la Commune n'a aucune marche de manoeuvre sur le projet.

Rémi Javoy fait une remarque : il regrette que l'on impose un assainissement collectif aux particuliers, mais il est vraisemblable que cette option soit mieux adaptée.

Madame le Maire annonce ensuite l'estimation faite par les Services des Domaines : valeur vénale des parcelles H 632 et H 704 = 73 000 € (déplacement sur site le 15 juin 2015).

La décision de la suite à donner sera à prendre en prochaine séance de Conseil Municipal.

Ramassage des encombrants :

Cette action est une promesse faite aux Aînés de la commune. Il faut maintenant déterminer l'âge auquel ce service peut être attribué.

Les élus optent pour 70 ans minimum, et ouvrent la possibilité pour certains cas particuliers (handicap, problèmes de santé), quel que soit l'âge.

Cette action pourrait avoir lieu en Octobre 2015, il faudrait toutefois l'aide de plusieurs élus pour seconder l'Agent Technique ; 4 conseillers municipaux sont d'accord pour apporter leur aide.

Mise à disposition d'un document du SMIRTOM pour consultation (« état des lieux pour renouveler les marchés de collecte ») : ce document est mis à disposition en Mairie pour lecture.

Madame le Maire interroge Nathalie Rieth sur d'éventuels composteurs distribués par le SMIRTOM.

Nathalie Rieth et Nicole Bourgoïn, élues au SMIRTOM, confirment avoir entendu cette action, mais ne connaissent pas l'avancée du projet.

Sapeurs-Pompiers :

Romuald Genty explique que des Sapeurs-Pompiers font actuellement un recensement de matériel inutilisé dans les casernes, ceci afin de créer un Musée des Sapeurs-Pompiers dans le Loiret.

Une MPR (Moto Pompe Remarquable), appartenant à la Commune, a été recensée à Jouy le Potier ; le service chargé de ce recensement demande donc l'autorisation de transférer cette pièce au Musée des Sapeurs-Pompiers du Loiret.

Les élus sont tous favorables à ce projet ; cette mission est confiée à Romuald Genty.

Recherches généalogiques :

Martine Baudoin remercie Nicole Bourgoïn pour son intervention avec Micheline Linger et plusieurs autres bénévoles pour encadrer des groupes d'élèves une fois par semaine pour des recherches généalogiques durant un trimestre ; cette action a été faite dans le cadre scolaire.

Madame le Maire proposera donc à la Directrice de l'école de remercier ces personnes au moment de la remise des dictionnaires aux enfants partant au collège (date encore inconnue à ce jour) ; tous ces bénévoles seront donc invités ce jour-là.

Romuald Genty précise que le nettoyage du terrain à côté de chez lui a débuté.

Nicole Bourgoïn informe qu'elle a demandé que soient taillées les herbes autour du Pont du Colombier, ainsi que sur le sentier de randonnée près de la scierie.

Stéphane Marois signale l'affaissement de la chambre de tirage France Telecom située en face du 624 rue de la Grange ; il ne parvient pas à entrer en contact avec un interlocuteur. Contact sera pris avec les techniciens chargés du dossier de construction de la Garderie périscolaire.

Les toilettes de la Mairie seront refaites cet été par Stéphane Marois.

Dates à retenir :

✱ **Vendredi 26 juin à 20 h 15 - Salle polyvalente de Mareau :**

Conférence sur la bio-diversité

✱ **Samedi 27 juin : Fête de l'École :**

Madame le Maire souhaiterait proposer aux élus de participer au barbecue organisé par l'association des Loustics de Mézières, pour soutenir leurs actions, les bénévoles de cette association étant très peu soutenues par les parents.

✱ **Mardi 30 juin à 19 h 30 - Salle communale :**

Rencontre entre la Commune et les parents d'élèves pour annoncer les modifications pour l'année scolaire 2015/2016 et transmettre les fiches d'inscription.

Fin de la séance : 22 h 30

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 9 juillet 2015 à 20 h 30

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Jérôme NALYWAJKO
Nathalie RIETH	Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS
Romuald GENTY	Christophe DESCHAMPS	Fabrice AUFFRET
Rémi JAVOY	Katia COURTOIS	